



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Musees : Pyrenees-Atlantiques

Question écrite n° 64426

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le secretaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur les difficultes du musee national des Parachutistes. En effet, ce musee national a ete edifie a Pau, en 1962, a l'initiative du chef de corps de l'ecole des troupes aeroportees. Bati sur une surface de 400 metres carres, il n'a jamais beneficie d'un budget specifique, se contentant de dons et d'adhesions pour entretenir le souvenir des 6 500 officiers, sous-officiers et parachutistes morts pour la France. Aujourd'hui ce musee est devenu trop exigu et necessite le financement de travaux d'agrandissement. Il lui demande donc si les pouvoirs publics comptent participer a ce financement.

Texte de la réponse

Reponse. - Le secretariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre privilegie le soutien museographique aux etablisements dont le theme est centre sur les conflits mondiaux. Ce soutien s'opere a travers une commission interministerielle creee par le decret no 85-464 du 24 avril 1985. Cette commission, dans laquelle sont representes les ministeres de la defense, de l'education nationale et de la culture, de l'interieur, ainsi que le secretariat d'Etat susvisé, a pour objet d'emettre un avis sur le concours que l'Etat pourrait apporter aux propositions qui lui sont faites concernant l'aide a la creation ou a la transformation de musees des deux guerres mondiales. Des lors, comme tous les promoteurs de musees, les responsables du musee des troupes aeroportees ont la possibilite d'adresser une requete aupres du secretariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre - dont les services assurent le secretariat de la commission precitee - sans que cela prejuge en aucune facon la position que prendront les membres de la commission interministerielle sur le fond de ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) •ric

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64426

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : anciens combattants et victimes de guerre

Ministère attributaire : anciens combattants et victimes de guerre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 novembre 1992, page 5249